

La Secrétaire nationale Sylvie TUROWSKI

Le 16 septembre 2021

Certains chefs d'établissements privés sous contrat ont outrepassé leurs droits relatifs à l'utilisation du passe-sanitaire et enfreint les textes concernant le secret médical.

Faisant suite aux actions du SYNEP CFE-CGC, *Le Parisien* vient de publier l'article que nous reproduisons ci-dessous et que vous pouvez lire sur son site à l'adresse :

https://www.leparisien.fr/societe/un-lycee-impose-illegalement-le-passe-sanitaire-a-la-cantine-et-en-salle-des-professeurs-avant-de-se-retracter-16-09-2021-IGTNDG3FQFGT3FLUC6CUM6WZBI.php

Article du *Parisien*Par Christel Brigaudeau
Le 16 septembre 2021

Un lycée impose illégalement le passe sanitaire à la cantine et en salle des professeurs... avant de se rétracter

Un établissement privé de Versailles a prié ses enseignants et élèves de montrer leur passe sanitaire pour accéder à la cantine ou la salle des professeurs. Un excès de zèle illégal. La proviseure « voulait bien faire », plaide la direction de l'enseignement catholique qui admet « une erreur ».

La direction de cet établissement scolaire privé avait d'abord informé les familles que les élèves n'étaient pas autorisés à déjeuner à la cantine sans passe sanitaire.

Au lycée professionnel Saint-Vincent de Paul, à Versailles (Yvelines), on travaille en « confiance, bienveillance et exigence », dixit le site Internet de cet établissement privé catholique qui forme ses élèves aux métiers de la vente et de la relation client. Le slogan vient de prendre un coup dans l'aile. La proviseure, « pensant bien faire », selon la direction de l'enseignement catholique, a envoyé en cette rentrée un mail à ses professeurs, leur demandant tout à trac... leur statut vaccinal.

« Je vous remercie par avance de me préciser par retour de mail si vous êtes vacciné(e) ou pas contre la Covid », peut-on lire dans le courrier adressé aux professeurs. Il se poursuit ainsi : « Je vous rappelle que, comme les élèves, les

personnels enseignants non vaccinés ne peuvent déjeuner en salle des profs. Ils peuvent y entrer et y rester à condition de garder le masque. » En clair, voilà les enseignants sans double dose interdits de croquer leur sandwich dans le saint des saints, la salle des professeurs! Les familles ont également été informées que leurs enfants non vaccinés ne pourraient pas entrer à la cafétéria.

Autant de mesures totalement hors cadre : le passe sanitaire n'est pas exigible dans les établissements scolaires, quel que soit le niveau ou l'âge des élèves. Certes, les familles de collégiens et lycéens ont reçu en cette rentrée des formulaires leur proposant d'inscrire leur enfant à la campagne de vaccination en cours dans l'Éducation nationale. Mais aucune obligation ne leur est faite d'y répondre favorablement, ou de justifier d'un éventuel refus.

« C'était une erreur »

« En aucun cas, il n'est demandé aux établissements de recenser qui est vacciné ou non. Le statut vaccinal des personnels et des élèves relève du secret médical! » s'étrangle Sylvie Turowski, secrétaire nationale du Synep-CFE-CGC, qui a alerté de l'incident les deux autorités de tutelle de l'établissement, le rectorat de Versailles et les instances diocésaines.

Ce mercredi soir, la direction de l'enseignement catholique faisait savoir que le lycée Saint-Vincent de Paul a envoyé un courrier rectificatif aux familles et professeurs. « C'était une erreur. Cet établissement est très exigu, c'est le plus petit lycée privé des Yvelines. La direction a eu peur d'un cluster. Mais un rectificatif a été envoyé : chacun pourra avoir accès à la cafétéria. Le lycée va ouvrir des salles supplémentaires pour que chacun puisse déjeuner. »

Pas un cas isolé?

Le couac tombe mal, alors que la crispation contre le passe sanitaire et la vaccination des ados gagne les parvis des établissements scolaires, un peu partout en France, et se propage sur les réseaux sociaux dans les sphères anti-vax et anti-passe. Ainsi de ce père d'élève, également enseignant, à Brest, qui s'agace : « Une professeure de ma fille a demandé à chacun dans la classe s'il était vacciné, ce n'est pas possible. C'est de la discrimination! »

Si les syndicats enseignants du public n'ont à ce jour pas recensé de bourde de ce type, le Synep-CFE-CGC, dans l'enseignement privé, assure que d'autres dérapages incontrôlés lui ont été signalés ces derniers jours. « Une enseignante s'est vue refuser l'accès à sa formation au diocèse, parce qu'elle n'est pas vaccinée, assure Sylvie Turowski. Et d'autres chefs d'établissements ont envoyé des mails pour connaître le statut vaccinal des enseignants. »

* *